



Compte rendu du CHSCT-D extraordinaire du 09/09/21

Ordre du jour : COVID 19, situation sanitaire

1- Présentation du DASEN + interventions du SNUipp-FSU :

Protocole :

- Nous sommes bien au niveau 2 (jaune), dans toutes les communes du département. Il s'agit d'un niveau national. Un courrier a été envoyé à tous les élus du 64 pour apporter ces précisions.
- Le protocole dans les écoles est indépendant des décisions préfectorales, qui localement peuvent varier.
- Le protocole en vigueur dans les écoles est quasi le même qu'avant l'été.
- Les nouveautés :
 - o Les conditions « d'éviction » :
 - Dans le 2nd degré : concerne ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas justifier d'un pass sanitaire ou un schéma vaccinal (Une liste est remontée à la CPAM qui est habilitée à vérifier les schémas vaccinaux)
 - 1^{er} degré : toute la classe est mise en distanciel

Contact Tracing :

- Il existe une procédure nationale qui est assez « foisonnante »
- Une procédure départementale, plus synthétique et simplifiée (avec des courriers et tableaux types par ex) va être envoyée aux écoles prochainement.

> SNUipp-FSU : La procédure départementale est très attendue ; les directeurs/trices des 1ères écoles concernés rencontrent des difficultés sur le terrain . Cas d'une école avec 8 cas en 1 semaine dans plusieurs classes. Faire des tests rapidement chez tous les élèves serait plus logique.

Vaccination :

- Taux d'incidence dans le 64 passant de 220 à - de 100 aujourd'hui (fin des vacances...) avec un $R_0 < 1$ (0,7)
- Le 64 est l'un des départements avec le taux de vaccination le plus important de France : 95% des + de 50 ans ; 66 % des 12-17 ans ont eu leur 1^{ère} dose, 40% ont un schéma complet.
- Une proposition de vaccination est faite via les établissements scolaires :
 - o si les élèves ont obtenu leur 1^{ère} dose dans un cadre privé extérieur, ils sont incités à continuer à titre privé, si possible
 - o pour les autres : proposition de vaccination via les établissements
 - o le 64 compte 34 centres de vaccination, bien répartis, dans lesquels les élèves se rendent à pied (35% des cas), si besoin un transport peut être affrété ; la venue d'une équipe mobile est le moyen privilégié pour les autres
 - o Calendrier : démarrage dès la rentrée, le cycle de vaccination (2 doses) doit prendre fin à Toussaint.

Tests salivaires :

- Les campagnes de test salivaire vont être relancées dans le 1^{er} degré
- *Quid des tests pour les élèves de 6^{ème} (- de 12 ans) ?* > pas de test pour les élèves de collège. Cela se fera si l'ARS nous le demande, mais on est plutôt sur des tests antigéniques dans le 2nd degré.
> *SNUipp-FSU : il serait logique de tester systématiquement toutes les classes quand il y a un cas et de tester régulièrement les collégiens de moins de 12 ans.*

Quelques chiffres :

- Aujourd'hui (le 09/09) : 20 classes fermées : 5 mater, 14 élémentaires, 1 collège, 3 collèges en ASA
SNUipp-FSu : un effet domino dans les écoles est à redouter (fratries...). DASEN : oui il y aura des fermetures en cascade : du point de vue de l'institution c'est clair, moins du point de vue des parents. Il vaut mieux fermer les classes les unes après les autres que toute l'école d'un coup.

Recrutement de médiateurs LAC (lutte anti COVID) :

- Une 12aine pour aider les établissements surtout du 1^{er} degré concernant la question sanitaire + back office c'est à dire aider aux remontées enquêtes à la DSDEN (5 enquêtes à remonter tous les jours à la DSDEN) . Nous sommes plus ou moins sur les mêmes choses que l'an dernier. Les médiateurs vont aider à la mise en place des tests. On va relancer les tests salivaires pour les primaires.

2- Questions posées par le SNUipp-FSU + réponses du DASEN

Obligation vaccinale :

- *L'ensemble des personnels exerçant en ESMS dans le 64 a-t-il reçu une information écrite de la part de la DSDEN 64, ou des IEN ASH ?*

IA-DASEN : tous ces personnels ont reçu un courrier de la Rectrice ; le contrôle se fait par la hiérarchie (IEN)

- *Le SNUipp-FSU rappelle qu'il est opposé à l'obligation de vaccination des personnels PsyEN. Ces derniers sont des personnels Education Nationale, au même titre que leurs collègues des RASED, et non assimilables aux personnels de santé.*
- *Suite à la parution du courrier de la Rectrice relatif à l'obligation vaccinale, il apparait urgent de reformuler de manière plus claire la situation des agents intervenant de manière "ponctuelle" en ESMS. En effet, de l'interprétation de cette notion de "ponctualité" peut découler une obligation vaccinale pour les personnels remplaçants. Nous souhaiterions avoir des éléments de cadrage précis.*
 - IA-DASEN : un remplacement en ESMS est une intervention ponctuelle, même de 3 semaines. Donc sauf parution de nouveaux textes, les remplaçants ne sont pas soumis à l'obligation vaccinale (cf FAQ). Un remplaçant à l'année n'est plus un remplaçant. En cours de formation CAPEI, pas d'obligation vaccinale à ce jour.

Protocole dans les écoles:

- *Dotation masque enseignants : Les distributions de masques sont-elles effectives dans toutes les circonscriptions ?* IA-DASEN : oui, depuis la semaine dernière + réassort en masques chirurgicaux pour les personnels fragiles.
- *Les AESH sont-elles/ils bien comptabilisé-es dans les dotations ?* IA-DASEN : oui

- **Dotation en masques élèves** : de nombreux élèves n'ont pas de masques, ou pas assez (1/jour) : une dotation en masque pour les élèves est-elle prévue ?
 - IA-DASEN : non, les familles doivent être rappelées à leur responsabilité ; les communes peuvent aussi être sollicitées pour l'attribution d'un petit stock de dépannage. Il y a eu une dotation pour les élèves boursiers dans le 2nd degré mais peu d'établissements ont fait une demande.
 - *Le SNUipp-FSU n'est pas en accord avec cette position car des familles en grande difficulté financière ne sont pas rares. Dans certaines écoles, on voit des enfants arriver sans prise de petit déjeuner car le frigo est vide, l'achat de masque chez eux est problématique. Nier cette évidence est une méconnaissance des réalités de certains de nos élèves. Une politique de santé publique ne peut pas tout renvoyer à des responsabilités individuelles.*

- **Capteurs de CO2** : dispose-t-on d'une liste de communes ayant mis en place des capteurs de CO2 (et/ou purificateurs d'air) dans leurs écoles ? Ont-elles bénéficié d'un accompagnement de l'Etat sur ce point ?
 - IA-DASEN : non, on a connaissance des initiatives d'un certain nombre de communes mais pas d'enquête sur ce point, ce ne serait pas très utile. Le conseil départemental va doter les collèges de 3 capteurs, et pour le conseil régional une centaine de purificateurs. Concernant les purificateurs, la meilleure solution, c'est d'ouvrir les fenêtres. Les IEN feront le point avec les directeurs.
 - une expérimentation est en cours pour une cinquantaine d'établissements, la question du prix a été abordée en CHSCTA , il faut compter 200 euros pour un capteur de qualité.

- **Consigne de non-brassage** : confirmez-vous qu'en cas d'absence non remplacée d'un-e enseignant-e les élèves doivent être renvoyés chez eux ? Cela fera-t-il l'objet d'une note écrite ?
 - IA-DASEN : Non. Le DASEN ne souhaite pas confirmer cette consigne... ni l'infirmier. Il renvoie à la formulation de la foire aux questions : « *La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non-brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau* ».
 - *Le SNUipp-FSU : le brassage est à limiter mais pas interdit. On ne peut pas reprocher au personnel le brassage quand celui-ci n'a pu être évité.*

- **Cellule COVID** : la permanence est-elle assurée ? (cas des directrices/teurs qui apprennent un cas COVID dans une classe pendant le WE)

IA-DASEN : oui, sauf le dimanche.; cf la procédure départementale qui va sortir bientôt.

- **Enseignement à distance** : les personnels enseignant à distance à une classe fermée doivent ils/elles être dans les locaux de l'école, chez eux... ?

IA-DASEN : pas de texte à ce sujet ; c'est le bon sens qui doit primer. Le souhait du DASEN est que les personnels soient plutôt sur leur lieu de travail (écoles) sauf si les conditions de travail ne le permettent pas (connexion internet par exemple).

Les représentant·es FSU en CHSCT :
Elsa DELIGNERES, Martine COUDOUGNES, Isabelle SOULÉ, Philippe GASSAN

